



Union Sportive Cheminote Badminton



21150 VENAREY-Les Laumes
- [Section BADMINTON](#) -

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 janvier 2019

Présents : W. LOBRY – D. FOURGEUX – R. BALSIMINI – J-LUC PARTHIOT – R. PACARY
– J-FRANCOIS NOIRIAT – A. RABUT – O. BURKHARDT – S. HOLFELD – J. DECHAUX

Présentation de l'assemblée générale :

M. LOBRY ouvre la séance a 20h30. Il remercie toutes les personnes qui ont répondu à l'appel de sa convocation.

Rappel des conditions générales et d'adhésion :

Les jeunes âgés de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés pendant la séance de jeu et sont sous la responsabilité de leur accompagnateur.

Les jeunes de 12 à 18 ans doivent posséder une autorisation signée de leurs parents, déchargeant de toute responsabilité les dirigeants de la section badminton, pendant et en dehors de la séance de jeu et notamment lors des trajets domicile-gymnase.

Chaque participant doit se munir d'une attestation de non contre-indication à la pratique du badminton auprès de son médecin.

Pour l'année 2017-2018, le tarif d'adhésion avait été fixé à 10 € en raison de l'indisponibilité du gymnase, et des déplacements à Montbard rendus nécessaires pour l'exercice de l'activité. Ce tarif a été reconduit pour l'année 2018-2019.

Bilan moral :

La saison 2017-2018 qui avait bien débuté avec l'arrivée de 12 nouveaux inscrits, portant l'effectif à 23 participants (19 adhérents au final), est devenue ensuite compliquée suite à l'indisponibilité du gymnase en janvier 2018.

Malgré le créneau que la municipalité de Venarey-les Laumes (que nous remercions par ailleurs) nous a obtenu au gymnase Saint Roch de Montbard, à savoir les mercredis à partir de 20h30, la section a perdu la moitié de son effectif dès le mois de janvier.

Le créneau déplacé au mercredi, l'horaire plus tardif ainsi que le déplacement à Montbard rendait difficile l'exercice du badminton pour la plupart d'entre nous.

Nous espérons toutefois faire revenir ces adhérents dès la réintégration dans le gymnase rénové.

Nous avons donc terminé l'année 2017-2018 avec une dizaine de participants.

La nouvelle saison 2018-2019 a vu l'arrivée de 6 nouveaux adhérents (motivés) portant l'effectif à 16.

En 2018, la section a participé à 2 tournois loisirs, celui de Chenove en Mars, en présentant 8 joueurs et celui de Châtillon sur Seine en mai (10 joueurs). Nous avons également participé à l'habituelle nuit du Bad à Châtillon sur Seine.

Pour cette année 2018-2019 la section a proposé l'acquisition de tenues identiques pour tous les adhérents avec flochage des « armoiries » du club. l'ensemble short-maillot a ainsi été proposé au prix total de 14 €, le club prenant à sa charge la prestation du flochage (90 € pour 16 tenues achetées).

Rappel

La section dispose de son propre site internet www.badmintonuscvl.legtux.org/. Un lien vers ce site a été mis sur le site officiel de l'uscvl.

La section a fait l'acquisition d'une bobine de fil afin de permettre à ses adhérents de faire recorder à moindre coût leur raquette à cas de casse. Une participation de 5 € sera demandée à chaque adhérent souhaitant remplacer son cordage, se qui représente une économie de 50 à 70 % par rapport à un cordage simple acheté dans le commerce.

Bilan financier :

Le trésorier, Rodolphe BALSIMINI retrace le bilan financier de l'année.

En caisse au 19 décembre 2017 : 2 738,98 € (3 015,74 € en n-1), soit un déficit de 276,76 € dû principalement à la cotisation d'adhésion réduite pour cette année.

les dépenses se décomposent comme suit :

Achat de matériel : 302,55 € d'achat de matériel (volants et filets, ...)

manifestations de sympathie : 121,21 €

cotisation au comité directeur : 88,00 €

et 30 € pour l'hébergement du site internet.

Les recettes sont les suivantes :

cotisations adhérents : 190,00 €

cotisation USCVL : 75,00 €

Questions diverses.

à Venarey-les Laumes, le 20 décembre 2017.

La secrétaire,
S. HOLFELD

Le Président,
W. LOBRY